



CIRCULAIRE 019-25

7 février 2025

DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION PRIORITÉS EN MATIÈRE DE POLITIQUES RÉGLEMENTAIRES 2025

La Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc. (la « Division ») publie ses priorités en matière de politiques réglementaires pour 2025. Cette publication semestrielle illustre les initiatives en matière de politiques réglementaires de la Division actuellement en cours, y compris les initiatives autocertifiées et en cours de mise en œuvre, celles publiées pour commentaires ou que la Division envisage actuellement.

Vous trouverez la liste en annexe et une copie est disponible sur le [site](#) de la Division.

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.

Bourse de Montréal Inc.

1800 – 1190 Avenue des Canadiens-de-Montréal

C.P. 37 Montréal (Québec) H3B 0G7

Téléphone : (514) 871-2424

Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353

Site Internet : www.m-x.ca



DIVISION DE LA RÉGLEMENTATION DE BOURSE DE MONTRÉAL

Priorités en matière de politiques réglementaires pour 2025

Ce document présente les initiatives en cours en matière de politiques réglementaires de la Division. Il s'agit d'initiatives autocertifiées et qui sont en cours de mises en œuvre, publiées aux fins de sollicitation de commentaires, ou d'initiatives que la Division envisage.

Les renseignements détaillés et les échéanciers prévus sont donnés à titre indicatif.

Remarque : Pour les initiatives qui concernent plusieurs dispositions des règles de la Bourse, seul l'article principal est indiqué.

INITIATIVE	RÈGLES	PRÉCISIONS	ÉTAT	MESURES À PRENDRE	PÉRIODE CIBLE	
1	Identificateurs de clients et d'ordres	6.115	Modification des règles de la Bourse relatives à l'identificateur des clients et des d'ordres	Autocertification : 7 décembre 2023 Date d'entrée en vigueur : 28 juin 2024 Circulaire 144-23	La conformité est prévue au plus tard le 31 mars 2025.	T1 2025
2	Exigences continues en matière d'informations des participants agréés	S.o.	Révision des exigences d'informations des participants	La Division a l'intention de publier une analyse et une sollicitation de commentaire	S.o.	T2 2025* <small>*révisé de T1 2025 (26 juillet 2024)</small>
3	Amélioration du processus disciplinaire	S.o.	Révision du processus disciplinaire et identification des opportunités d'amélioration	La Division réalise actuellement une analyse interne	S.o.	S.o.
4	Révision du cadre réglementaire applicable aux personnes approuvées	3.400	Révision du cadre réglementaire applicable aux personnes approuvées	La Division a l'intention d'engager les parties prenantes dans une consultation	S.o.	T2-T3 2025